

Achat immobilier d'un bien sous hypothèque judiciaire

Par Endymion75, le 17/11/2014 à 18:20

Il y a deux mois nous visitons une maison et coup de cœur, nous faisons une offre immédiatement. Le vendeur avait accepté une offre orale d'autres acheteurs mais rien signé. Nous faisons une offre au dessus. Une semaine après nous signons un compromis chez le notaire, le prêt est en cours. A quelques jours de la signature définitive nous apprenons que les acheteurs malheureux ont fait une assignation en justice pour demander des dommages et intérêts au vendeur et qu'une hypothèque judiciaire provisoire à été déposée. Peut on conclure la vente, nous n'avons plus de logement dans un mois et que risque t on avec cette hypothèque. Peut on être expulses du logement par la suite? Un notaire nous dit qu'il est impossible de réaliser la vente, un autre nous dit qu'il y a peu de risques!!